

Une formation pluridisciplinaire **réservée aux 18-30 ans** pour découvrir les fondamentaux du fonctionnement associatif.



Une formation d'une semaine (35h) en pension complète au Centre Ker Avel de Plougasnou situé face à la mer.



DATES :

Du lundi 17 avril 2023 à 12h00 au vendredi 21 avril à 12h00

DÉLAI D'INSCRIPTION :

Clôture des inscriptions le 7 avril 2023

MÉTHODES MOBILISÉES :

- Alternance d'apports théoriques illustrés par des cas concrets issus de l'expérience et ou des questions des participants
- Applications pratiques, pédagogie participative
- Supports numériques

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Bilan à chaud
- Suivi dans le cadre de la réalisation du stage pratique et de la validation du certificat

BÉNÉFICIAIRES (15 places) :

- Bénévoles, dirigeants et porteurs de projet associatif
- Volontaires en service civique
- Salariés d'association

PRÉREQUIS :

- Il n'y a pas de niveau prérequis pour participer

ACCUEIL & HÉBERGEMENT :

- Centre Ker Avel
22 promenade de la Méloine, 29630 PLOUGASNOU
- Grande salle de formation à disposition
- Les petits déjeuners, les repas (sauf le lundi midi) et le couchage sont assurés en pension complète au Centre Ker Avel

ACCESSIBILITÉ :

Le bâtiment et le stationnement sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous nous tenons à ta disposition pour discuter de tes besoins spécifiques.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Tu dois voir entre 18 et 30 ans au moment de la formation
- Tu dois être inscrit au titre de l'association à laquelle tu adhères ou d'une association qui te « parraine » (si tu es en phase de création d'association)
- Ton association doit être adhérente à L'Espace Associatif Quimper Cornouaille ou au Résam
- Les participants signeront une feuille d'émargement et une attestation de présence sera établie sur cette base pour chacun
- Une facture sera établie après la formation

TARIFS :

- Gratuit pour les bénévoles, volontaires en service civique
- 1200€ pour les salarié.e.s en formation professionnelle ; prise en charge au cas par cas avec les organismes de formation

STAGE DE MISE EN PRATIQUE :

Pour valider la formation, un stage pratique, équivalent à 20 jours effectifs minimum est à réaliser au sein d'une association déclarée.

Le responsable pédagogique de l'organisme de formation s'assure que ce stage débute au plus tard 6 mois à compter de la fin de la formation théorique.

Le stage pratique est effectué avec le tutorat d'un.e de ses dirigeant.e.s ou d'un autre bénévole régulier, ayant une expérience confirmée du fonctionnement de l'association. Il fait l'objet d'une appréciation du.de la tuteur.ice pédagogique.

Le.la tuteur.ice doit encadrer, soutenir et faciliter l'expérience pratique du.de la candidat.e.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :



Espace Associatif Quimper Cornouaille :

Guillaume HARDY
02 98 52 33 00
formation@espaceassociatif.bzh

Maison Pierre Waldeck-Rousseau
1 allée Monseigneur Jean-René Calloc'h, 29000 Quimper
<https://espaceassociatif.bzh>



RESAM Morlaix

Andrea LAURO
02 98 88 00 19 / 02 98 63 71 91
formation@resam.net

2d Voie d'Accès au Port, 29600 Morlaix
<https://www.resam.net>



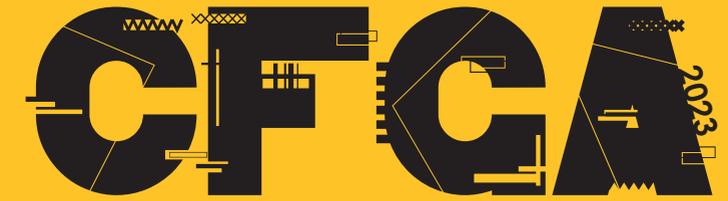
La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : Actions de Formation



Accréditation NF-C-0010
Portée disponible sur www.cofrac.fr



Création : Espace Associatif - Photos : Espace Associatif, Résam, ©Getty Images



CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE

Une formation **réservée aux 18-30 ans** pour découvrir les fondamentaux du fonctionnement associatif.



*Mieux connaître le monde associatif
Diversifier mes pratiques
Développer mon association*



Le milieu associatif en France - fort de plus d'un million d'associations de tout ordre repose essentiellement sur l'engagement associatif bénévole.

Même si le milieu emploie 1,6 million de personnes (8% de la population active), c'est avant tout le lieu d'expression de plus de 13 millions de bénévoles.

Chaque bénévole engagé pour un temps plus ou moins long dans la vie de son association est appelé à remplir des missions très diverses. Dans la plupart des cas, la personne s'engage sur une action pour laquelle elle a déjà des compétences. Celles-ci sont liées à sa profession, à son expérience, ou à sa formation préalable. Or, on le voit bien, agir au sein d'une association est avant tout une démarche d'apprentissage et de développement personnel qui permet de développer de nombreux autres savoirs et savoir-faire : monter des projets, gérer une comptabilité, organiser des réunions, s'exprimer en public, argumenter sur le sens de son engagement, etc...

Tout responsable associatif doit donc pouvoir se former et promouvoir la formation des bénévoles de son association. Au-delà même des avantages directs pour l'association, le bénévole formé pourra mettre en avant la formation dispensée par un organisme agréé dans son parcours personnel et/ou professionnel.

C'est dans cette optique et pour répondre aux besoins de formation des jeunes bénévoles et dirigeants associatifs que l'Espace Associatif Quimper Cornouaille et le RESAM de Morlaix ont mutualisé leurs approches pour programmer cette session de CFGA dans le Finistère.

QU'EST-CE QUE LE CFGA ?

C'est un Certificat de Formation à la Gestion Associative, institué par décret en octobre 2008 par le ministère en charge de la vie associative. Il est délivré aux personnes ayant suivi une formation théorique et une mise en pratique sur le terrain pour exercer des activités ou prendre des responsabilités au sein d'une association.

Ce certificat a pour objet d'encourager l'engagement bénévole des jeunes souhaitant développer des compétences pour assumer des responsabilités de gestion administrative, financière et humaine dans une association.

LE CFGA S'ARTICULE EN DEUX TEMPS :

1 Une formation d'une semaine (35h00) du lundi 17 avril 2023 à 12h00 au vendredi 21 avril à 12h00 sur les contenus théoriques et méthodologiques :

Engagement et bénévolat, comptabilité, animation de réunions, responsabilité des dirigeants, montage de projets, recherche de financement...

2 Un stage de 20 jours

Stage de mise en pratique des acquis sous tutorat pédagogique dans l'association de son choix.



OBJECTIFS :

Cette formation pluridisciplinaire permet :

- D'acquérir une culture générale sur la spécificité du fait associatif, son évolution et son environnement
- D'acquérir des connaissances pour prendre des responsabilités, conduire et développer un projet associatif
- De valoriser l'engagement associatif

PROGRAMME DU 17 AU 21 AVRIL 2023 :

Module 1 : Les principes fondamentaux de la Loi de 1901

- La Loi 1901 ;
- Le projet associatif ;
- Les statuts ;
- La création d'une association.

Module 2 : Le monde associatif et ses relations avec les pouvoirs publics

- La structuration du mouvement associatif ;
- Les associations, les collectivités territoriales, l'État.

Module 3 : Organisation et gouvernance

Participer aux organes statutaires d'une association.

- L'administration et l'organisation : analyse des statuts, du règlement intérieur et notion de membre ;
- Les instances décisionnelles ;
- Le rôle des dirigeants associatifs.

Module 4 : Finances associatives

Maîtriser les principes de base d'une gestion financière associative transparente et savoir mobiliser des ressources financières.

- Les méthodes comptables ;
- Les documents financiers annuels ;
- Le rapport d'activité annuel ;
- Les sources et les modes de financement public, privé et leurs modalités.

Module 5 : Ressources humaines associatives

Prendre en compte la spécificité des différents acteurs intervenant dans les associations et favoriser la participation des bénévoles.

- Les statuts et rôles respectifs des salariés, bénévoles et volontaires ;
- La fonction employeur ;
- Les droits des bénévoles ;
- Les responsabilités civiles et pénales des bénévoles et de l'association ;
- Le recrutement et la fidélisation de bénévoles.

Module 6 : Gestion de projet associatif :

Traduire un projet associatif en un projet d'activité ou en événement.

- L'élaboration d'un projet d'activité ou d'événement ;
- La communication autour de ce projet ;
- L'élaboration et le suivi du budget en rapport avec un projet ;
- L'évaluation de ce projet.

INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer avant le 7 avril 2023

STAGIAIRE :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Tél.

E-mail :

Adresse :

.....

STATUT AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

Adhérent.e Bénévole Volontaire Salarié.e

Membre du conseil d'administration Porteur.euse de projet

Personne en demande d'emploi

Autre (précisez) :

PÉRIODE DE MISE EN PRATIQUE

Disposes-tu d'une association pour t'accueillir pour le stage de mise en pratique ?

Si oui, laquelle :

Ville :

Ton.ta tuteur.rice :

Sa fonction au sein de l'organisme :

E-mail :

Si non, l'Espace Associatif et le RESAM pourront mobiliser leur réseau d'associations afin de t'accompagner dans la recherche d'une structure d'accueil.

Fait à : Le :

Signature :